



REJOIGNEZ LES ADHERENTS DE LA CAPEB DROME

Votre adhésion vous apporte :

Service juridique : recouvrement des créances, litiges clients, accompagnements divers, aide à la rédaction de documents, webinaire sur des thématiques juridiques spécifiques...

Service employeur : accompagnement sur la gestion des ressources humaines, les procédures disciplinaires et de licenciements, inaptitudes, contrats de travail, obligations sociales, affichage obligatoire, document unique, conventions collectives, dossier prud'homal, aide à la rédaction de documents, secrétariat partagé ...

Service emploi-formation : offre de formation, accompagnement au montage de vos dossiers de prise en charge formation et contrats d'apprentissage, recrutement, recherche de main d'œuvre, mise en relation...

Service qualification : aides à l'obtention des qualifications RGE (Qualit'Enr/Qualibat), PG, accompagnement à la constitution de vos dossiers.

Une marque « Artisan du bâtiment by Capeb », le site portail permettant aux TPE de faire valoir leur expertise grâce aux 6 labels développés par la Capeb : RGE Eco artisan, Handibat, Silverbat, Artisan de la relation client, Artisans du patrimoine bâti, Artisan engagés RSE.

Service technique : assistance technique illimitée, mise à disposition des normes et DTU...

Service économique : accompagnement sur les dispositifs d'aides (MaPrimeRénov...) Les questions de TVA, la valorisation des certificats d'économie d'énergie, une centrale d'achat Capeb avantage incluant d'importantes remises tarifaires et de nombreux avantages professionnels et privés...

Nos offres partenaires CAPEB AVANTAGES



Notre site internet www.capeb.fr/drome



BULLETIN D'ADHESION CAPEB DRÔME 2025

Vous

Mme. M.

Nom _____
Prénom _____
Né(e) le _____

Chef d'entreprise : non salarié salarié (cocher la case)

Votre conjoint participe à l'activité de l'entreprise ? oui non

Si oui, précisez son Nom/prénom : _____

Statut du conjoint : conjoint collaborateur conjoint salarié

Cotisation 2025 à partir de :
447€ *

(* détail en annexe en fonction du nombre de vos salariés)
(Deductible au titre des frais généraux de l'entreprise)

La cotisation annuelle est constituée :

- D'une part fixe annuelle, d'une assistance juridique d'un abonnement au Bâtiment Artisanal à tarif réduit et d'un service technique selon barème au verso.
- D'une cotisation additionnelle de 0.81% de votre masse salariale appelée par la Caisse de Congés Payés dont les Formalités sont effectuées par la CAPEB.

Votre entreprise

Forme juridique _____ Raison Sociale _____
Date de création _____ E-mail _____
Tél. _____ portable _____
Adresse _____ CP _____ Ville _____

Activité principale _____ Activité secondaire _____
Code NAF (APE) _____ N° RM ou RC _____ N° SIRET _____
Nombre total de salariés de l'entreprise _____
Classification des salariés : Ouvriers : _____ ETAM : _____ CADRES : _____ Apprentis : _____

J'adhère et je règle mon adhésion à la Capeb de la Drôme pour l'année 2025

Par prélèvement unique (mandat de prélèvement au verso à compléter et RIB à joindre).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion.

Je déclare accepter de recevoir par voies électroniques des sollicitations concernant les offres de produits et de services de la CAPEB qui seraient proposés en sus de ceux fournis dans le cadre de l'adhésion.

Je déclare accepter la transmission de mes données personnelles à des partenaires commerciaux de la CAPEB, selon les modalités de l'article 11 des CGA au verso, et être informé(e) que lesdits partenaires sont susceptibles de m'adresser des sollicitations commerciales par voies électroniques.

Fait à _____,
le _____,
Signature et caché de l'établissement :





CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1. Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations syndicales.

2. La cotisation est composée d'un droit fixe, d'une assistance juridique, éventuellement d'autres prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.

3. Le droit fixe et l'assistance juridique sont annuels, acquittés par les moyens de paiement visé par le bulletin d'adhésion, et dus par tout adhérent.

4. Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale est appelée par la Caisse de Congés Payés pour les entreprises qui y sont affiliées. Pour les autres, elle sera appelée directement par le syndicat sur la base des salaires bruts figurant dans la DADS de l'année précédente.

5. L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, est proposé à tout adhérent à tarif réduit.

6. L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile ou pour une période de douze mois consécutifs et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préalable permettant de mettre à jour les données les concernant.

7. Le non-paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies ; de même, le non-paiement de l'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal » justifie que le journal ne soit plus distribué à l'abonné.

8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat, sans préjudice du droit pour ce dernier de conserver l'intégralité des cotisations afférentes à l'année en cours ou de réclamer celles correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion. (article L 2141-3 du code du travail).

Pour les cotisations réglées par prélèvement automatique, la demande de radiation à la CAPEB doit parvenir deux mois avant échéance par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat. Sans respect de ce délai, l'adhésion est renouvelée par tacite reconduction.

9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.

10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservés exclusivement aux adhérents.

11. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion, vos abonnements, l'envoi de lettres d'information sur les actions menées mais aussi, votre accès aux différents produits et services qu'elle met à votre disposition (gestion de l'abonnement, paramétrage du compte, envoi par email d'une sélection de marchés publics ciblés, réalisation de statistiques). Ces informations sont également transmises aux CAPEB régionales et à la CAPEB nationale afin de leur permettre l'étude, la sauvegarde et la défense des intérêts des chefs d'entreprise du bâtiment et de leur conjoint. Vos données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre adhésion et pour l'accès aux différents produits et services que la CAPEB met à votre disposition. Vos données feront ensuite l'objet d'un archivage avec un accès restreint pour une durée nécessaire à l'accomplissement d'une obligation légale ou à l'exercice d'une prérogative légale). Pour le traitement de vos données, la CAPEB dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou prestataires.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée (UE) n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement à certains cas de figure, de retrait de votre consentement et de portabilité des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit au testament numérique (traitement de vos données post-mortem). Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou mail (adresse postale et mail ci-dessous).

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de notre syndicat de lettres d'information autres les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre :

Si vous avez coché la case au recto, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées à des partenaires (E-boutique, Dynabuy-Capeb Avantages ou tout autre à venir dont vous serez avisés) aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou pour bénéficier d'avantages Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :

12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'authentification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autres les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'authentification et puisse accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol ou utilisation illicite du code d'authentification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.



Tarifs 2025

* Tarifs TTC applicables au 1er janvier 2024 basé sur l'effectif de l'entreprise enregistré à la Caisse des Congés Payés au 10 décembre 2024

	<input type="checkbox"/>				
	Aucun salarié	1 à 2 salariés	3 à 6 salariés	7 à 10 salariés	>10 salariés
TOTAL A REGLER	447€	467€	502€	532€	632€
Cotisation de base	382€	382€	382€	382€	382€
+ service technique					
Assistance juridique	65€	85€	120€	150€	250€



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Identité du payeur, Titulaire du compte :

Mme M.
Nom _____ Prénom _____

Adresse : _____

Code Postal | | | | | |

Ville : _____

Coordonnées bancaires—Désignation du compte à débiter :

Désignation du créancier :
Capeb Drome—36 avenue des Allobroges
26100 ROMANS SUR ISERE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CAPEB DROME à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CAPEB DROME.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature :

N'oubliez pas de signer et joindre un RIB